



Préavis remis en question

Par **Dach.So**, le **30/07/2019** à **11:01**

Bonjour,

J'ai fait une lettre de résiliation de bail à mon propriétaire. Il a mandaté une agence pour faire l'état des lieux de sortie. Entre temps, j'ai trouvé une sous-location. Ça m'arrangeait pour garder mon adresse. J'ai écrit à l'agence pour dire que je me rétracte. Ils m'ont dit qu'il fallait écrire une lettre au propriétaire et ils ont annulé le mandat. Je ne lui ai pas écrit car les personnes se sont rétractés de leur côté. Maintenant, il veut que je fasse une autre lettre de résiliation et que je paye un mois.

Est-ce qu'il est en droit de le faire alors que je n'ai pas écrit une lettre de rétraction ?

Par **janus2fr**, le **30/07/2019** à **13:23**

Bonjour,

De toute façon, en la matière, il n'existe pas de droit de rétractation, un congé est ferme et définitif...

Par **Dach.So**, le **30/07/2019** à **13:31**

Donc la rétraction n'est pas à prendre en compte????